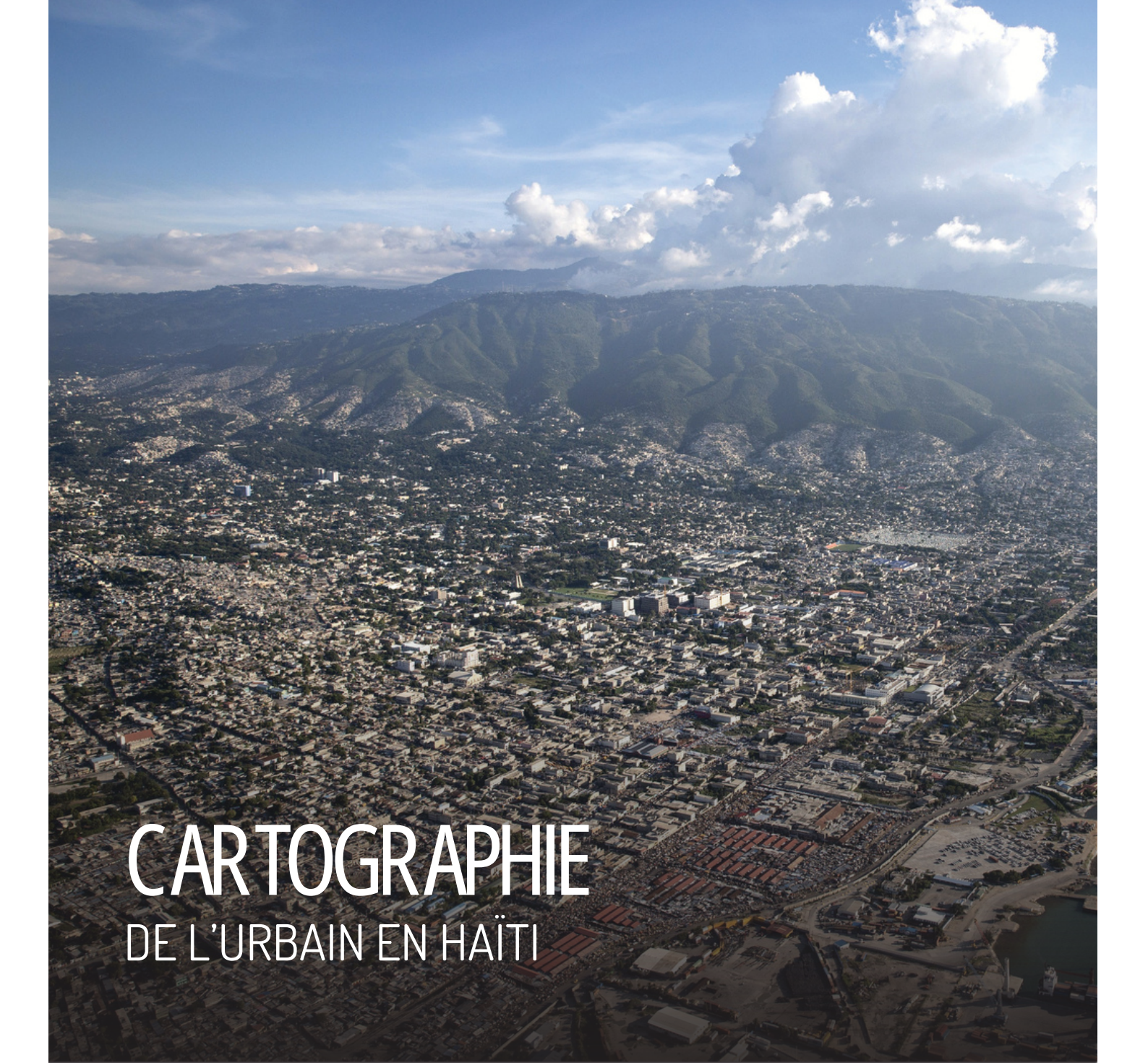




CARTOGRAPHIE

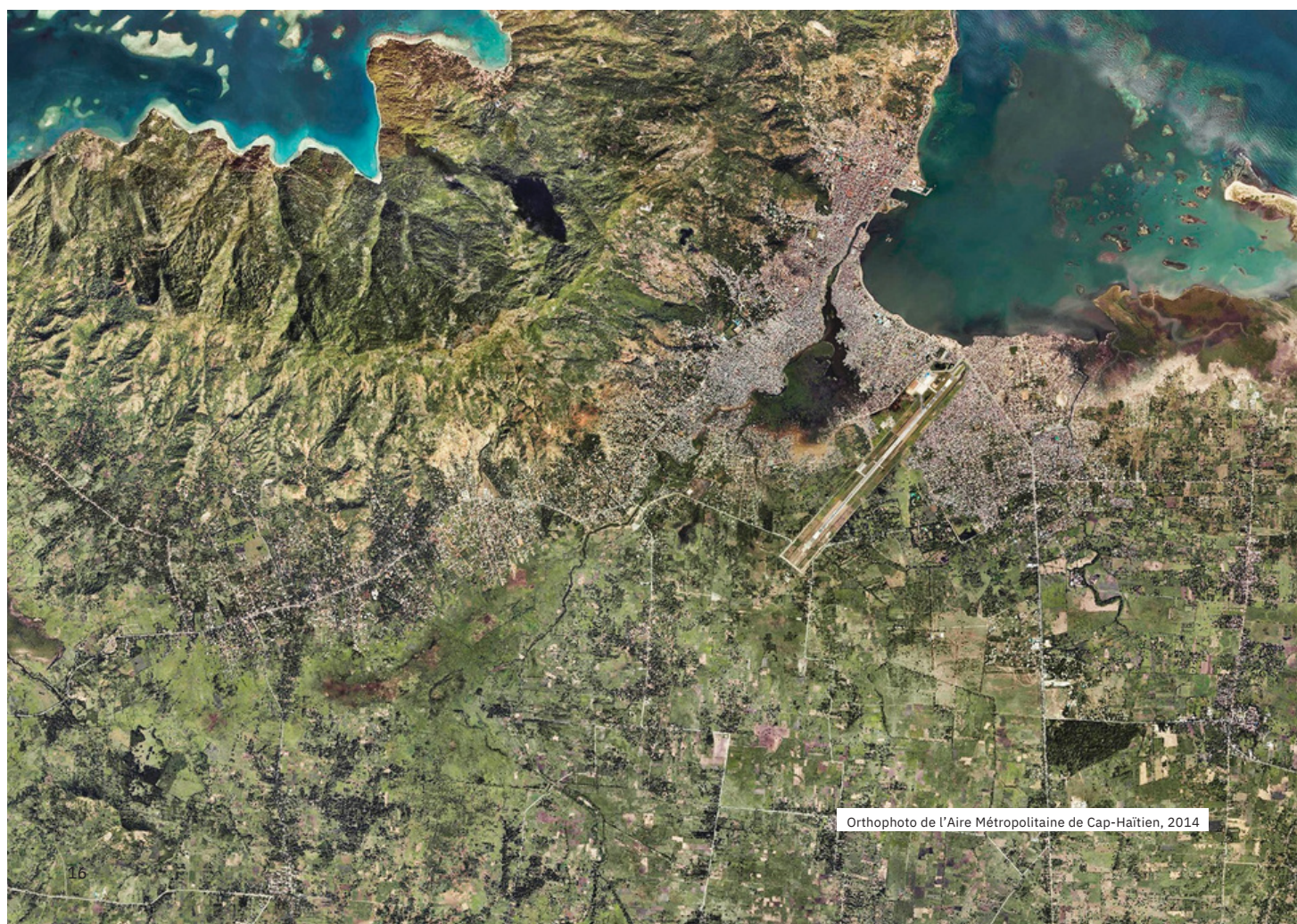
DE L'URBAIN EN HAÏTI

CAP-HAITIEN

Dossier spécial

Deux périodes d'études : 2007-2014 et 2014-2019.

L'AIRE MÉTROPOLITAINE DE CAP-HAÏTIEN



Orthophoto de l'Aire Métropolitaine de Cap-Haïtien, 2014

ADMINISTRATION

D'une superficie de 53,5 km², Cap-Haïtien est à la fois chef-lieu de l'arrondissement du même nom et du département du Nord. La commune est composée : • de trois sections communales : 1re Bande du Nord, 2e

- Haut du Cap et 3e Petite-Anse ;
- d'une ville de 12,71 km² située dans la 2e section ;
- d'un quartier de 11,5 km², Petite Anse, situé dans la 3e section.

Au sud-est de Cap-Haïtien, se trouve Quartier-Morin, qui appartient au même arrondissement. Cette commune de 60,36 km² est constituée : • de deux sections communales : 1re Basse Plaine et 2de

- Morne Pelé ;
- d'une ville de 1,01 km² établie qui s'étend, au sud, sur la 1re et la 2de section.

La commune intérieure de Milot est localisée au sud de Cap-Haïtien. Elle fait partie de l'arrondissement d'Acul-du-Nord. Cette commune de 71,64 km² est formée :

- de trois sections communales : 1re Perches-de-Bonnet, 2e Bonnet à l'Évêque, et 3e Génipailler ;
- d'une ville de 0,7 km² sise dans la 2e section ;
- d'un quartier de 1,13 km², Carrefour des Pères, établi dans la 3e section.

La commune de Plaine-du-Nord s'étend à l'ouest et au sud-ouest de Cap-Haïtien. Elle fait partie du même arrondissement que Milot. D'une superficie de 373 km², elle est composée :

- de quatre sections communales : 1re Morne Rouge, 2e Basse Plaine, 3e Grand Boucan et 4e Bassin Diamant ;
- d'une ville de 3,12 km² établie, au sud, dans la 2e section ;
- d'un quartier de 1,38 km² localisé dans la 3e section.

DÉMOGRAPHIE

En 2015, Cap-Haïtien comptait 98 % de citoyens parmi 274 404 habitants. 63,9 % de cette population urbaine vivaient dans la ville de Cap-Haïtien avec une densité élevée de 13 454 habitants/km², tandis que 36,1 % résidaient dans le quartier de Petite-Anse, au sud-est, où les densités étaient moins fortes (8 525 habitants/km²).

Quartier-Morin réunissait 27 359 habitants dont 82,6 % de ruraux. Cependant, il est probable que la proportion d'urbains ait augmenté depuis, car entre 2009 et 2015, le taux d'accroissement de la population urbaine était nettement supérieur (6 %/an) à celui de la population rurale (0,9 %/an). La population urbaine était concentrée dans la ville de Quartier-Morin, où les densités s'élevaient à 3 465 habitants/km².

Plaine-du-Nord, la population (41 255 habitants) était à 64,1 % composée de ruraux. Néanmoins, ce pourcentage a probablement diminué depuis lors, car, entre 2009 et 2015, le taux d'accroissement de la population rurale était négatif (-0,76 %/an) tandis que celui de la population urbaine était positif (6 %/an). La population urbaine était concentrée dans la ville de Plaine-du-Nord, dans laquelle les densités de population atteignaient 3 572 habitants/km².

À Milot, la population (31 992 habitants) était à 64,45 % constituée de ruraux. Toutefois, la proportion d'urbains

a du certainement augmenté depuis, car le taux d'accroissement de la population urbaine (6 %/an) était supérieur à celui de la population (0,03 %/an). Cette population urbaine était concentrée à 80,3 % dans la ville de Milot, plus dense que les deux précédentes (12 313 habitants/km²).

CADRE PHYSIQUE

Les villes et leurs extensions se situent dans la partie côtière de la Plaine-du-Nord¹. Le relief n'est accidenté que dans les secteurs nord où se trouvent les mornes Lory, Cabane, Rouge et Haut-du-Cap, qui font obstacle à l'extension de l'habitat dans les communes de Cap-Haïtien et de Plaine-du-Nord. La Zone d'Études est par ailleurs traversée par de nombreux cours d'eau dont : • à l'ouest, la rivière Haut-du-Cap qui se jette dans le

Bassin Rodo à l'est ;

• à l'est, les rivières Commerce et Grande Rivière du Nord. La Zone d'Études est sujette à divers risques naturels tels que les séismes, tsunamis, ouragans, inondations et glissements de terrain. La vulnérabilité est accrue par la pression démographique et la multiplication incontrôlée de constructions sur des sites à risque comme les berges, le littoral et les pentes abruptes. Les aléas climatiques causent fréquemment des dommages sur le bâti et les infrastructures, notamment dans les secteurs résidentiels situés le long de la Rivière Haut-du-Cap, sur les pourtours du Bassin Rodo et sur les secteurs côtiers de la Petite-Anse. Ils sont également capables d'entraîner des glissements de terrain sur les versants habités, et parfois escarpés, des mornes. Par ailleurs, le développement anarchique du bâti dans l'Aire métropolitaine n'a cessé d'accroître les pressions sur un environnement déjà dégradé et fragilisé. L'expansion du bâti a nui aux zones humides autour du Bassin Rodo notamment, et des mangroves sur le littoral avec le développement du quartier de la Petite-Anse par remblaiement sur des terrains gagnés sur la mer.

¹ La Plaine-du-Nord s'étend de la commune du Limbé à l'ouest jusqu'à la République Dominicaine à l'est.

ZONAGE

L'Aire Métropolitaine de Cap-Haïtien (AMCH) est la deuxième aire urbaine d'Haïti. Elle occupe une position stratégique sur le littoral nord, à une soixantaine de kilomètres de la frontière dominicaine. Le périmètre étudié ne recouvre pas l'entièreté de ce territoire défini² dans l'Esquisse de schéma d'aménagement du pôle de Cap-Haïtien (2013), mais son périmètre inclut des parties de Cap-Haïtien (A), Quartier-Morin (B), Plaine- du-Nord (C) et Milot (D) (voir Carte 1-1). Les routes jouant un rôle clé dans l'expansion de l'urbanisation dans la Zone d'Études, il est important de préciser que : • Cap-Haïtien se situe au carrefour de trois routes

nationales : les RN-13, RN-34 et RN-65
 • la Plaine-du-Nord est quadrillée par une trame viaire orthogonale composée de routes secondaires et agricoles, interconnectée avec le réseau national.

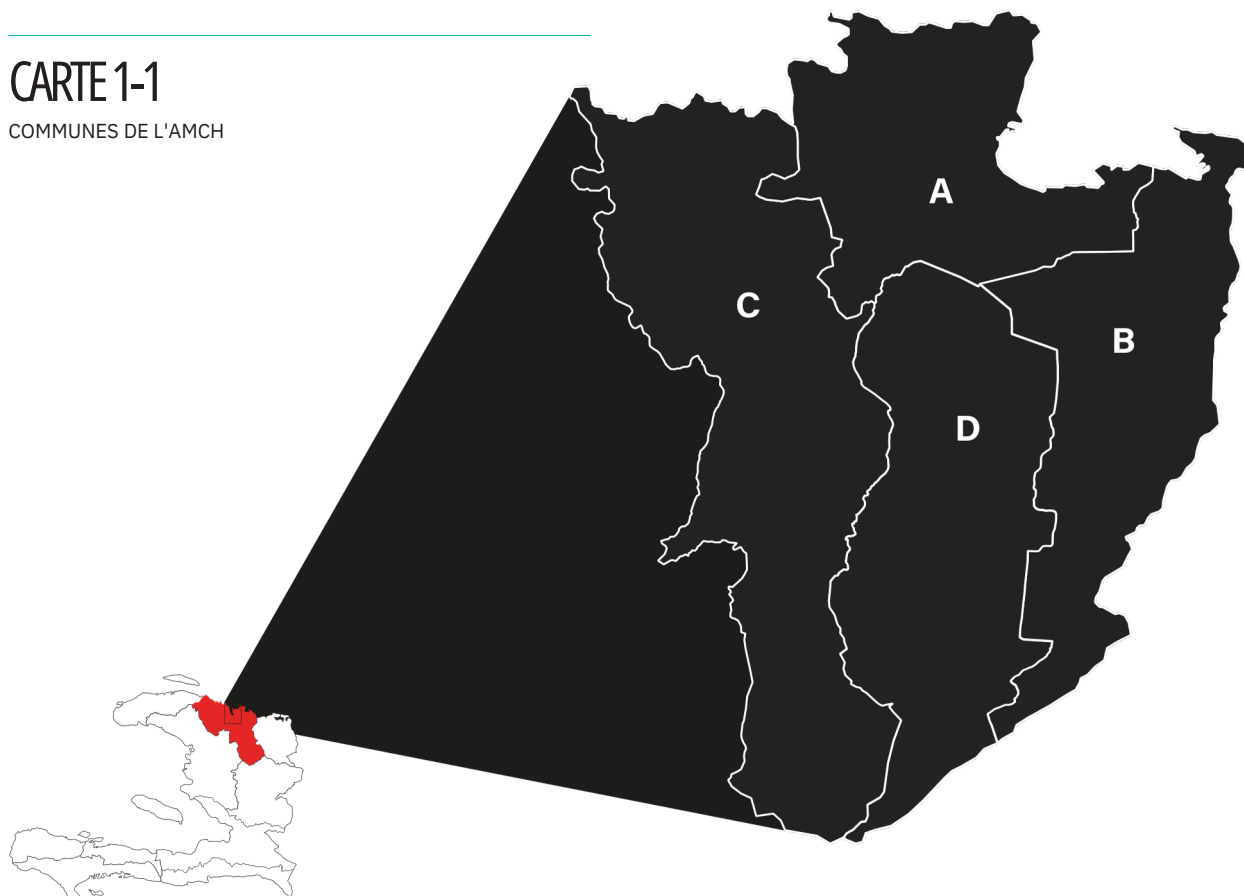
Ce maillage dense et structuré permet une diffusion étendue du tissu bâti.

PÉRIODES D'ÉTUDES

L'intervalle étudié est composé de deux périodes : 2007-2014 et 2014-2019.

CARTE 1-1

COMMUNES DE L'AMCH



² L'Aire Métropolitaine se compose d'une métropole, la ville de Cap-Haïtien, dont l'aire d'attraction est étendue à des communes satellites principales (Acul-du-Nord et Limonade) et secondaires (Plaine-du-Nord, Milot, Quartier-Morin).

³ La RN-1 connecte Port-au-Prince à Cap-Haïtien en passant par Gonaïves.

⁴ La RN-2 connecte Cap-Haïtien à Port-au-Prince en passant par Môle-Saint-Nicolas et Hinche.

⁵ La RN-3 connecte Cap-Haïtien à Port-au-Prince en passant par Bouayé et Hinche.

2007 ET 2019



TENDANCES GÉNÉRALES

Une forte dynamique d'expansion en plein essor

Entre 2007 et 2019, la superficie bâtie a plus que doublé dans l'Aire Métropolitaine (voir Carte 1-2). Un accroissement de 104,4 % l'a porté, à la vitesse de 2 km²/an, de 22,7 à 46,4 km² (voir Tableau 1-1). Cette cadence inégalée à l'échelle nationale, sauf dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince, témoigne d'un mouvement d'urbanisation dynamique dans cette Zone d'Études. Par ailleurs, les variations périodiques révèlent une accélération de 24,6 % du rythme d'expansion à l'issue de la 1^{re} période, passant de 1,79 à 2,23 km²/an. Cette tendance a été très soutenue dans les communes périphériques de Quartier-Morin et Milot, où la cadence a augmenté de 114,3 % et de 95,2 %. En effet, à Cap-Haïtien, la hausse a été moins significative (8,7 %) tandis qu'à Plaine-du-Nord, le rythme a décéléré de 31,8 %.

Un accroissement plus fort dans les communes périphériques

En 2019, les nouvelles superficies bâties étaient concentrées à 70,1 % dans les communes périphériques⁶, contre 29,9 % à Cap-Haïtien. Cette tendance s'est notamment intensifiée au cours de la 2^{de} période, durant laquelle Cap-Haïtien en a réuni une proportion plus faible (27,8 %) qu'à l'issue de la période précédente (31,9 %). Les développements les plus importants dans les communes périphériques étaient situés dans les sections communales limitrophes de Cap-Haïtien (voir Carte 1-2), notamment : • la 1^{re} section Morne Rouge à Plaine-du-Nord ; • la 1^{re} section Basse Plaine à Quartier-Morin ; • la 3^e section Génipailler à Milot.

En plus de ces extensions de zones périurbaines autour de la métropole, les villes de Plaine-du-Nord et de Quartier-Morin se sont également étendues.

Une inversion de la tendance dominante d'expansion au cours de la 2^{de} période

Au cours de la 2^{de} période, il y a eu un changement de tendance d'expansion. Avant 2014, 54,3 % de l'accroissement se trouvaient à Plaine-du-Nord, montrant une dynamique de périurbanisation plus forte à l'ouest. Par la suite, cette tendance s'est inversée, avec Quartier-Morin concentrant 46,5 % de l'accroissement survenu durant la 2^{de} période. En effet, durant la 1^{re} période, le rythme d'expansion était plus rapide à Plaine-du-Nord (0,66 km²/an) qu'à Quartier-Morin (0,35 km²/an), mais ce rapport s'est inversé à la suite d'un ralentissement dans la première et d'une accélération dans la seconde. Le mouvement a également connu une forte accélération dans la commune de Milot au sud. Ces évolutions indiquent une réorientation de la tendance principale d'expansion du sud-ouest vers le sud et le sud-est, laissant présager un processus de périurbanisation plus soutenu dans ces directions.

Densités du bâti

En 2019, le tissu bâti était le plus dense à Cap-Haïtien. En effet, la commune regroupait 71,5 % de la totalité des espaces de fortes et très fortes densités détectés dans la Zone d'Études. Ceci est considérable eut égard au fait qu'elle ne concentrait que 47,8 % du cumul des superficies bâties. À Cap-Haïtien, le pourcentage d'espaces de fortes et très fortes densités de bâti est estimé à 68,3 % (voir Tableau 1-2). Ces derniers sont concentrés dans la 2^e et dans la 3^e section (voir Carte 1-3). Dans les communes périphériques qui ceinturent le chef-lieu du département du Nord, ce pourcentage est nettement moins élevé avec 25,9 % à Quartier-Morin, 19,4 % à Plaine-du-Nord et 8,4 % à Milot.

TABLEAU 1-1

SUPERFICIES BÂTIES (EN KM2) ET VITESSES D'EXPANSION (EN KM2/AN) DANS LES COMMUNES DE L'AMCH ENTRE 2007 ET 2019

Communes	2007	2014	2019	Vitesse 2007-2014	Vitesse 2014-2019	Vitesse moyenne
Cap-Haïtien	15,1	19,1	22,2	0,57	0,62	0,59
Quartier-Morin	3,1	5,5	9,2	0,35	0,75	0,51
Plaine-du-Nord	3,6	8,3	10,5	0,66	0,45	0,57
Milot	1	2,4	4,5	0,21	0,41	0,29
Total	22,7	35,2	46,4	1,79	2,23	1,97

TABLEAU 1-2

DENSITÉS DU BÂTI DANS L'AMCH EN 2019 (EN %)

Communes	Très faibles	Faibles	Moyennes	Fortes
Cap-Haïtien	7	10,4	14,3	26,2
Quartier-Morin	20,4	25,4	28,3	20
Plaine-du-Nord	33,8	25,9	20,8	15,2
Milot	35,8	32,1	23,8	7,9

⁶ Plaine-du-Nord en a réuni 29,1 %, Quartier-Morin 26,1 % et Milot 14,9 %

Dans ces communes, ces espaces étaient répartis :

- en très nette majorité dans les parties limitrophes à Cap-Haïtien ;
- dans la ville.

Un mouvement d'expansion vecteur d'accroissement des vulnérabilités

Sans contrôle, un mouvement d'expansion aussi dynamique n'a fait qu'accroître les vulnérabilités des zones bâties face aux multiples aléas naturels recensés dans cet environnement. Outre le fait que la plupart des nouveaux éléments bâtis ne respectent pas plus de normes de construction parasismiques ou paracycloniques que les anciens construits précédemment, le tissu a continué de s'étendre sur des sites à risques comme : • les berges des rivières Haut-du-Cap et Commerce ; • les pourtours du Bassin Rodo ; • le littoral du secteur de Petite-Anse ; • les zones humides du sud de l'aéroport ; • les pentes fragilisées des mornes Lory, Cabane, Haut-

du-Cap et Rouge.

Depuis 2007, 74,2 % de la croissance se sont produits sur des terrains submersibles et/ou inondables, portant ainsi à 73,7 % la proportion de la superficie bâtie menacées en 2019. Rapporté à chaque commune, ce pourcentage s'élève : • à 100 % à Quartier-Morin et à Milot ; • à 66,5 % à Cap-Haïtien, où les risques restent les plus

forts en raison de concentration des hommes, etc.

- à 53 % à Plaine-du-Nord.

Le risque reste plus fort à Cap-Haïtien, qui concentre les hommes, les activités économiques et les administrations.

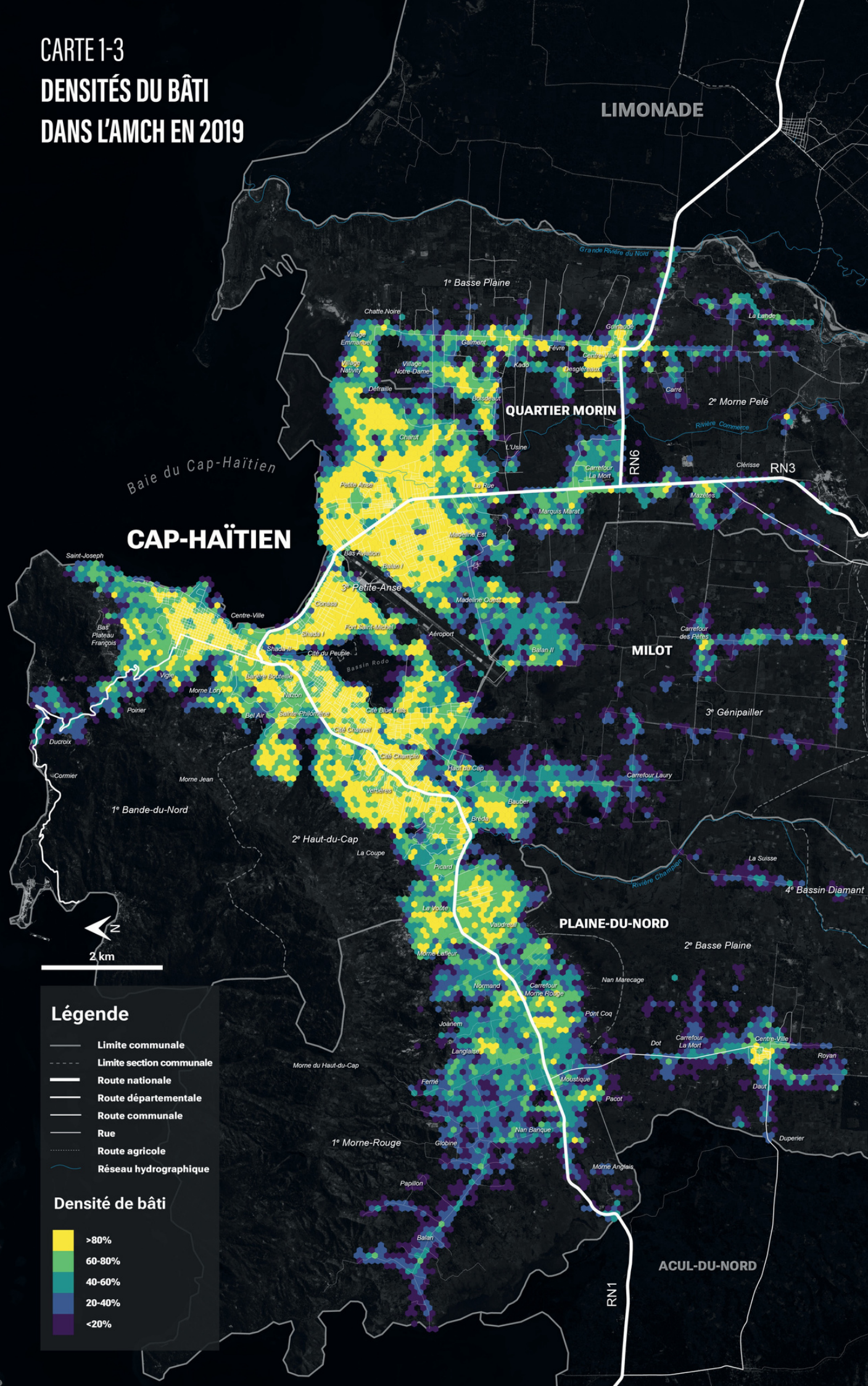
Le pourcentage de superficies inondables y varie en fonction de la section communale concernée : 0,1 % dans la 1^{re} section, 51,9 % dans la 2^e et 99,9 % dans la 3^e. Il en est de même à Plaine-du-Nord, avec 100 % dans la 2^e section, et 44 % dans la 1^{re}.

Par ailleurs, à Cap-Haïtien et Plaine-du-Nord, l'extension des quartiers denses d'habitat précaire établis sur des pentes escarpées et fragilisées, a participé à renforcer la vulnérabilité face aux mouvements de terrains susceptibles d'être provoqués par une activité sismique ou par des fortes pluies. Dans ces deux communes, 25,5 % et 6,7 % des nouvelles superficies bâties avaient été

édifiés sur des pentes supérieures à 20 %⁷. De plus, ce mouvement d'expansion spontané a continué de se dérouler au détriment des espaces naturels, mais également des parcelles agricoles. Les tendances de mitage sont bien illustrées sur la Carte 1-4.

⁷ Notamment dans les quartiers de La Coupe Brada, Vertières, Quite Yo, Bel-Air, Morne Lory, Barrière Bouteille, Petite Guinée et Vigie.

CARTE 1-3 DENSITÉS DU BÂTI DANS L'AMCH EN 2019



CAP-HAÏTIEN



Accroissement

Entre 2007 et 2019, le mouvement d'expansion du bâti a été soutenu à Cap-Haïtien. La superficie bâtie a augmenté de 47 %, passant de 15,1 à 22,2 km², à la vitesse de 0,59 km²/an. Le rythme a été plus légèrement soutenu en 2^e période (0,52 km²/an) à la suite d'une légère accélération (8,7 %) survenue après 2014 (voir Tableau 1-1). Cette tendance générale a été essentiellement ressentie dans la 3^e section, car le rythme est resté pratiquement constant dans la 1^{re} et la 2^e section (voir Tableau 1-3).

Répartition de la croissance

La dynamique a été plus intense dans la 3^e section, qui concentrait 46,6 % des nouveaux éléments bâtis à Cap-Haïtien. Elle a été également assez soutenue dans la 2^e section (33,9 %). C'est par conséquent dans la 1^{re} section qu'elle a été la plus faible (19,5 %).

Tendances principales

Le tissu bâti s'est principalement étendu en direction du sud-est, du sud et du sud-ouest. L'absence de progression significative au nord et à l'ouest du centre-ville, s'explique notamment par un relief escarpé. En effet, les fortes pentes des Mornes Jean et Lory, ainsi que celles du Plateau François, demeurent des obstacles pour le mouvement d'expansion.

Densités du bâti

En 2019, les espaces les plus denses étaient concentrés dans la 2^e et la 3^e section. Dans la première, qui abrite le centre-ville, la proportion d'espaces de fortes et très fortes densités était évaluée à 78,1 % (voir Tableau 1-4), un chiffre plus élevé que celui observé dans la 3^e section (68,8 %).

1^{re} section Bande du Nord

Accroissement C'est dans cette section communale que le dynamique d'expansion a été la moins intense entre 2007 et 2019. La superficie bâtie a augmenté de 116,7 %, passant de 1,2 à 2,6 km², à la vitesse de 0,12 km²/an. En dépit d'une accélération de 9,1 % après 2014, le rythme est demeuré pratiquement constant durant les deux périodes (voir Tableau 1-3). Pôles et foyers de croissance La dynamique a été portée par les extensions des quartiers denses d'habitat précaire⁸ sur les pentes escarpées du Morne Lory, du Morne Jean et du Plateau François. Deux pôles d'accroissement ont ainsi été détectés dans la périphérie du centre-ville : • Morne Lory (CAP.A) à l'ouest, composé des foyers de

Vigie, de Morne Lory et de Bel-Air ;

- Plateau François (CAP.B) au nord, formé des foyers de Bas Plateau François et de Saint-Joseph.

Densités du bâti En 2019, c'est dans cette section que les niveaux de densités étaient les plus bas avec une proportion d'espaces aux densités fortes et très fortes estimée à 36 %. Ces espaces étaient répartis entre les périphéries ouest (Vigie, Morne Lory, Bel-Air) et nord (Plateau François et Saint-Joseph) du centre-ville.

2^e section Haut du Cap

Accroissement Entre 2007 et 2019, la superficie bâtie a augmenté de 32,9 %, passant de 7,6 à 10,1 km², à un rythme de 0,2 km²/an. Les variations périodiques révèlent que ce rythme est resté constant entre 2007 et 2019 (voir Tableau 1-3). En 2019, cette section réunissait 32,7 % des nouveaux éléments bâtis à Cap-Haïtien.

TABLEAU 1-3

SUPERFICIES BÂTIES ET VITESSES D'EXPANSION À CAP-HAÏTIEN ENTRE 2007 ET 2019

	2007	2014	2019	Vitesse 2007-2014	Vitesse 2014-2019	Vitesse moyenne
1 ^{re} Bande du Nord	1,2	2	2,6	0,11	0,12	0,12
2 ^e Haut du Cap	7,6	9	10,1	0,2	0,2	0,2
3 ^e Petite Anse	6,2	8	9,5	0,26	0,3	0,27

TABLEAU 1-4

DENSITÉS DU BÂTI À CAP-HAÏTIEN EN 2019

	Très faibles	Faibles	Moyennes	Fortes	Très fortes
1 ^{re} Bande du Nord	16,8	22,3	24,9	25,6	10,4
2 ^e Haut du Cap	3,8	7,3	10,8	29,8	48,3
3 ^e Petite Anse	7,0	9,8	14,4	22,8	46,0

⁸ À l'exception du foyer de Saint-Joseph qui correspond à un développement résidentiel mixte, avec un habitat plus aisé à l'ouest du prolongement du Boulevard du Carénage et un habitat plus précaire à l'est.

Tendances principales

Le tissu a progressé principalement vers l'ouest, le sud-ouest et le sud-est. La tendance de progression vers l'ouest a été la plus importante, suivie de celle vers le sud-ouest. Cette dernière a été portée par l'extension des quartiers qui se trouvent à l'ouest de la commune, au sud de la RN-1. Pôles et foyers de croissance La tendance a été concentrée autour des pôles et foyers de croissance suivants : • La Voûte (CAP.C), qui est formé par les foyers de La

Voûte et Charrier ;
 • Vertières (CAP.D), qui est composé des foyers de Vertières et de Quite Yo ;
 • Vaudreuil (CAPPDN.A9), qui est le pôle le plus important de cette section ;
 • Bassin Rodo (CAP.E), qui est constitué des développements des quartiers d'habitat précaire de Shada I, Shada II et Conassa ;
 • du foyer isolé de Sainte-Philomène. La dynamique a été plus intense dans les pôles CAP.C et CAP.D. Dans le pôle CAPPDN.A, le développement résidentiel s'est organisé autour d'un maillage viaire assez structuré, mais sur des terrains en partie inondables localisés dans le lit majeur de la rivière Haut du Cap. Il en est de même par le pôle CAP.E, où les extensions des quartiers très denses ont eu lieu sur des terrains submersibles, gagnés par remblaiement. Densités du bâti En 2019, les espaces les plus denses de Cap-Haïtien se trouvaient dans cette section composée à 78,1 % d'espaces de fortes et très fortes densités (voir Tableau 1-4 et Carte 1-3), répartis autour du foyer du Centre-Ville historique et de deux grands pôles : • Sud-Ouest (CAP.1), formé par l'agglomération de multiples foyers très denses : Bel-Air, Nazon, Barrière Bouteille, Cité Chauvel, Cité Champin, Cité du Peuple, Sainte-Philomène, Vertières, Bréda, et Cité Blue Hills. • Vaudreuil (CAPPDN.110), à l'ouest, qui est constitué des

Le pôle Sud-Ouest est le plus dense de toute la Zone d'Études.

3e Petite-Anse

Accroissement C'est dans cette section, qui a réuni 46,2 % de la croissance à Cap-Haïtien, que le mouvement a été le plus soutenu entre 2007 et 2019. La superficie bâtie a augmenté de 53,2 %, passant de 6,2 à 9,5 km², à la vitesse de 0,27 km²/an. Ce rythme a été plus rapide en 2de période (0,3 km²/an) à la suite d'une hausse de 15,4 % après 2014 (voir Tableau 1-3). Pôles et foyers de croissance Deux pôles de croissance ont polarisé l'essentiel de la dynamique dans cette section : • Petite-Anse (CAPQM.111) à l'est, formé par les foyers

de Petite-Anse, de Charut et de Bruno ;
 • Madeline-Balan (CAPQMMIL.112) au sud, qui est composé des foyers de Balan I et Madeline Ouest.

En outre, une dynamique secondaire a également été identifiée, à savoir des progressions sur des terrains en partie inondables à l'ouest de l'aéroport. Densités du bâti Le tissu bâti est très concentré dans cette section composée à 68,8 % d'espaces de fortes et très fortes densités en 2019. Ces derniers sont agglomérés autour de deux grands pôles : • Petite Anse (CAPQM.113) composé des foyers de Balan

I, Madeline, Bruno, Charut et Petite Anse ;
 • Shadda (CAP.2) formé des quartiers très denses de Shadda I, Shadda II, Conasa, Bas Aviation, et Fort-Saint-Michel.

foyers de Vaudreuil, La Voûte et Morne Lafleur.

TABLEAU 1-5

SUPERFICIES BÂTIES ET VITESSES D'EXPANSION À QUARTIER-MORIN ENTRE 2007 ET 2019

	2007	2014	2019	Vitesse 2007-2014	Vitesse 2014-2019	Vitesse moyenne
1re Basse Plaine	2,3	4,2	7,2	0,27	0,61	0,41
2de Morne Pelé	0,7	1,3	2,0	0,08	0,14	0,11

TABLEAU 1-6

DENSITÉS DU BÂTI À QUARTIER-MORIN EN 2019

	Très faibles	Faibles	Moyennes	Fortes	Très fortes
1re Basse Plaine	16,3	24,6	29,1	22,8	7,1
2de Morne Pelé	31,4	27,7	25,9	12,5	2,5

⁹ Son périmètre s'étend par ailleurs sur la 1re section de Plaine-du-Nord.

¹ Son périmètre s'étend également sur la 1re section de Plaine-du-Nord.

⁰ Le périmètre ne s'étend pas sur Cap-Haïtien, le quartier du Nord, qui s'étend également sur le quartier Morin.

¹

¹

²

¹

³

QUARTIER-MORIN

Accroissement

Entre 2007 et 2019, la superficie bâtie a augmenté de 196,8 %, passant de 3,1 à 9,2 km², à un rythme de 0,51 km²/an (voir Tableau 1-3). Cette cadence rapide, supérieure à celle détectée à Ouanaminthe, suffit à démontrer le dynamisme du mouvement à Quartier-Morin. Dans les faits, ce rythme était bien moins rapide en 1^{re} période (0,35 km²/an) avant de connaître une accélération considérable (114,2 %) après 2014. Cette tendance suggère que la croissance risque de demeurer forte à l'avenir dans cette commune.

Répartition de la croissance

La répartition de l'accroissement, par section communale, indique également que le mouvement a été porté par le dynamisme de la 1^{re} section. Elle effet, cette dernière, qui est limitrophe avec la 3^e section de Cap-Haïtien, a regroupé 79 % des nouveaux éléments bâtis à Quartier-Morin. Le rythme d'expansion y a été en moyenne 3,7 fois plus rapide (0,41 km²/an) que dans la 2^e section (0,11 km²/an) (voir Tableau 1-5). Par ailleurs, la tendance d'accélération observée en 2^e période a été plus forte dans la 1^{re} section (125,9 %) que dans la 2^e (27,3 %), ce qui a eu pour effet de creuser l'écart d'intensité préexistant entre les deux dynamiques¹⁴.

Tendances de progression

Deux tendances principales ont été identifiées : • une dynamique de développement périurbain au nord

- de la 1^{re} section limitrophe avec la 3^e section de Cap-Haïtien ;
- une dynamique de croissance autour de la ville de Quartier-Morin.

Par ailleurs, des progressions linéaires ont été observées le long des différentes routes secondaires et agricoles de la commune.

Densités du bâti

La 1^{re} section est la plus dense de la commune, avec 29,9 % d'espaces aux densités fortes et très fortes estimées (voir Tableau 1-6). Les niveaux de concentration sont cependant bien moins élevés dans la 2^e section (15 %), qui reste plus rurale.

1^{re} Basse Plaine

Accroissement Entre 2007 et 2019, à Quartier-Morin, l'intensité du mouvement d'expansion était plus forte dans la 1^{re} section. Un accroissement de 213 % a porté le cumul des superficies bâties de 2,3 km² à 7,2 km², au rythme soutenu de 0,41 km²/an. Les variations périodiques dévoilent une forte accélération de 126 % du rythme d'expansion après 2014, qui est ainsi passé de 0,27 km²/an à 0,61 km²/an. Pôles et foyers de croissance Le mouvement a été polarisé autour des pôles et des foyers de croissance suivants (voir Cartes 1-2 et 1-4) : • Petite Anse (CAPQM.A), qui est en partie composé des

- foyers de Village Nativity, Ti Charute et La Rue ;
- Madeline (QMMILOT.A15), qui est partiellement formé des grands foyers de Madeline et Balan I ;
- Boisdeaut (QM.A), au sud-est ;
- Carrefour La Mort (QM.B), formé des foyers de Carrefour La Mort et Marquis Marat ;
- Ville de Quartier-Morin (QM.C), qui s'étend également sur la 2^e section ;
- les foyers de Fèvre, Kado et Galment qui se trouvent le long de la route de Galment.

Les trois premiers pôles, qui sont de loin les plus importants de cette section, sont tous localisés au nord et au nord-ouest. Densités du bâti Les seuils les plus élevés se trouvent dans les parties nord de la section autour : • du pôle Petite Anse (CAPQM.1) auxquels appartiennent

les foyers de La Rue, Galment, Kado et Boisdeaut ;

TABLEAU 1-7

SUPERFICIES BÂTIES ET VITESSES D'EXPANSION À PLAINE-DU-NORD ENTRE 2007 ET 2019

	2007	2014	2019	Vitesse 2007-2014	Vitesse 2014-2019	Vitesse moyenne
1 ^{re} Morne Rouge	3	6,6	8,4	0,52	0,35	0,45
2 ^e Basse Plaine	0,6	1,6	2,1	0,14	0,09	0,12

TABLEAU 1-8

DENSITÉS DU BÂTI À PLAINE-DU-NORD EN 2019

	Très faibles	Faibles	Moyennes	Fortes	Très fortes
1 ^{re} Morne Rouge	29,1	24,9	23,2	18,2	4,6
2 ^e Basse Plaine	48,3	28,9	13,6	6,3	2,9

¹ Durant la 1^{re} période, le rythme mesuré était 3,4 fois plus rapide dans la 1^{re} section que dans la 2^e section. Au cours de la période suivante, il était 4,4 fois plus rapide.

⁴ Ce pôle d'accroissement multicommunal s'étend sur les communes de Quartier-Morin et de Milot.

- du pôle Ville de Quartier-Morin (QM.1) ;
- des foyers isolés de Marquis Marat, Carrefour La Mort, Balan I et Village Nativity.

2de Morne Pelé

Accroissement

C'est dans cette section que le mouvement a été le moins intense. La superficie bâtie a augmenté de 172,6 %, passant de 0,7 à 2 km², à un rythme de 0,11 km²/an. Le rythme d'expansion a d'ailleurs été plus rapide en 2de période (0,14 km²/an) à la suite d'une accélération de 71,4 % par rapport à la 1re période (0,08 km²/an).

Tendances principales

Les évolutions sont caractérisées par de nombreuses progressions linéaires le long :

- de la RN-6 en direction de l'est, entre les localités de

Carrefour La Mort et Pont Parois ;

- du nouveau et de l'ancien tracé de la RN-3 en direction du sud depuis Carrefour La Mort où se trouve les foyers de Clérissse et surtout le grand foyer de Mazètes apparu en 2de période ;
- de la route reliant le centre-ville à la localité de Bourjo au sud avec le foyer de Carré ;
- de la route de Lalande.

PLAINE-DU-NORD



Accroissement

Le mouvement d'expansion a également été très soutenu à Plaine-du-Nord, qui a concentré 29,1 % des nouveaux éléments bâtis détectés dans la Zone d'Études. La superficie bâtie a augmenté de 190 %, passant 3,6 à 10,5 km², à la vitesse de 0,57 km²/an (voir Tableau 1-3). Le rythme d'expansion a été plus rapide en 1re période (0,66 km²/an) avant de ralentir de 31,8 % après 2014 pour se stabiliser à 0,45 km²/an. En dépit de cette baisse, la cadence est restée très rapide en 2de période, supérieure à celle observée à Ouanaminthe ou à Jérémie.

Répartition de la croissance entre les sections communales

La répartition de la croissance révèle que le mouvement a été plus appuyé dans la 1re section, limitrophe à la 2e section de Cap-Haïtien. En effet, le rythme d'expansion du bâti moyen y a été 3,75 fois plus élevé que dans la 2e section (voir Tableau 1-7), de sorte qu'en 2019, cette section a concentré 78,8 % des nouveaux éléments bâtis édifiés à Plaine-du-Nord. Par ailleurs, la répartition de la croissance est restée similaire entre les deux périodes en dépit de la baisse du rythme d'expansion détectées dans la 1re et la 2e section après 2014.

Principales tendances

Les évolutions diffèrent selon la section communale considérée. Dans la 1re section, la tendance correspondait à des développements périurbains vers l'ouest, avec des extensions au nord et au sud de cet axe (voir Cartes 1-2 et 1-4). Dans la 2e section, deux tendances ont été identifiées : • la croissance de la ville de Plaine-du-Nord ; • le développement du foyer périphérique de Carrefour La

Densités du bâti

En 2019, les espaces les plus denses se trouvaient dans la 1re section, composée à 22,8 % d'espaces de fortes et très fortes densités, contre 9,2 % pour la 2e section (voir Tableau 1-8 et Carte 1-3). Cette dernière est restée plus rurale, avec une proportion d'espaces de faibles et très faibles densités du bâti évaluée à 77,5 %.

1re Morne Rouge

Accroissement

Entre 2007 et 2019, la superficie bâtie a augmenté de 53,2 %, passant de 3 à 8,4 km², à la vitesse de 0,45 km²/an. Il s'agit d'une cadence moyenne rapide, que les variations périodiques viennent toutefois relativiser. En effet, elle était plus élevée en 1re période (0,52 km²/an) avant de fortement ralentir (32,7 %) et atteindre 0,35 km²/an durant la 2de période. En dépit de cette baisse importante, le rythme observé durant cette période est demeuré rapide.

Pôles et foyers de croissance

Les évolutions observées correspondent à des développements périurbains de part et d'autre de la RN-1 (voir Cartes 1-2 et 1-4). Quatre principaux pôles de croissance ont été identifiés :

- Nan Banque (PDN.A) à l'ouest, qui est formé des foyers

de Nan Banque, Langlaise, Ferrié et Globine ;

- Vaudreuil (CAPPDN.A) à l'est, qui composé des foyers de Vaudreuil et Morne Lafleur ;
- Carrefour Morne Rouge (PDN.B) à l'ouest, qui regroupe le foyer éponyme et Pont Coq ;
- Moustique (PDN.C) à l'ouest, qui réunit les foyers de Pacot et de Moustique où le bâti progresse en direction du sud.

Les pôles PDN.A et CAPPDN.A sont les plus étendus. Ils ont également enregistré les dynamiques les plus fortes observées dans cette section (voir Carte 1-4).

Densités du bâti

Les espaces de fortes et très fortes densités sont répartis entre les pôles et foyers listés ci-dessous, qui se trouvent de part et d'autre de la RN-1 :

- le grand pôle Vaudreuil (CAPPDN.1) à l'est, qui, dans cette section, est formé des foyers de Morne Lafleur et de Vaudreuil ;

- le pôle Carrefour Morne Rouge (PDN.1) à l'ouest, qui est composé du foyer du même nom et de Normand ;
- les foyers isolés de Langlais et Pacot.

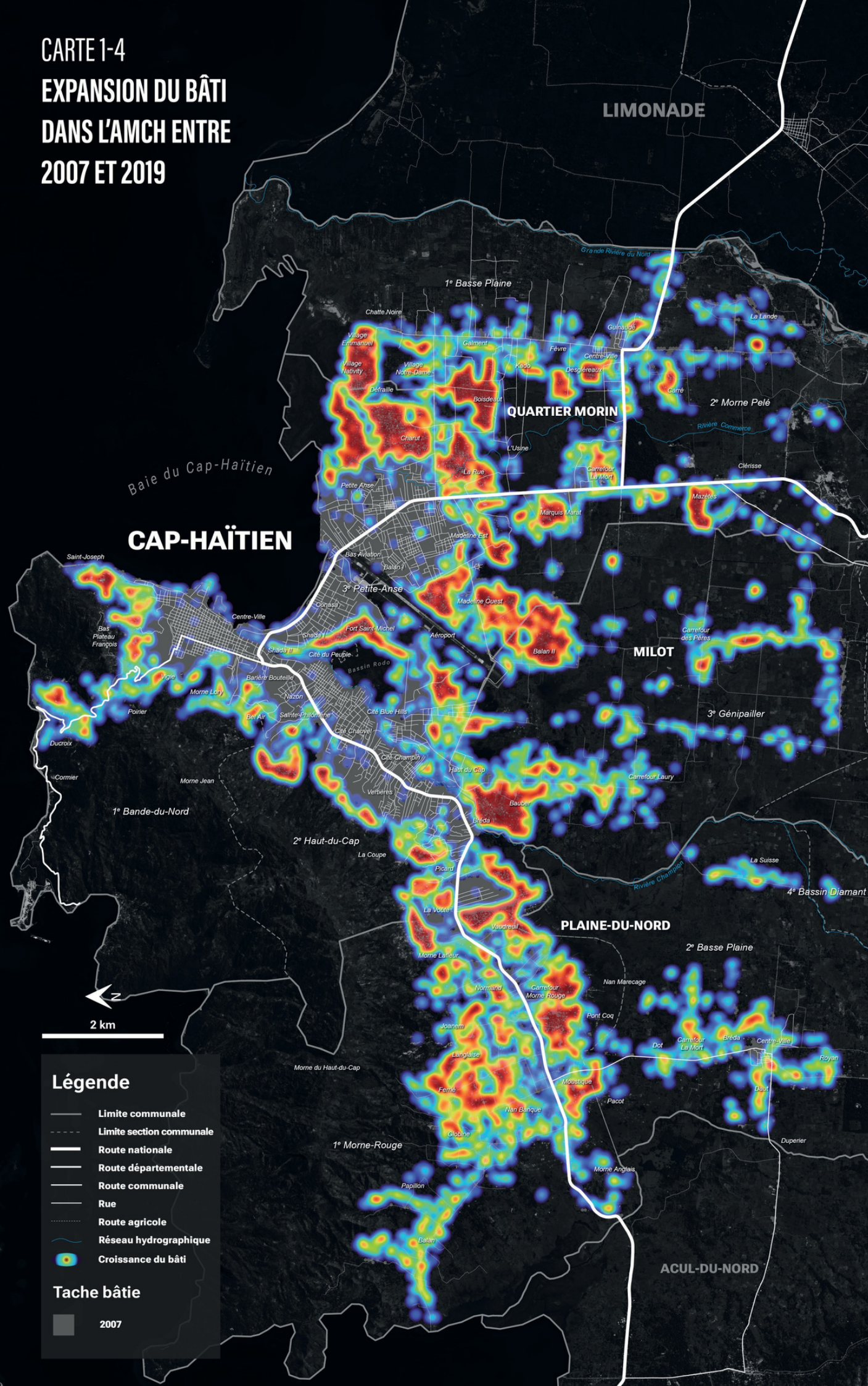
De plus, les niveaux de concentration tendent à diminuer à mesure de la progression vers l'ouest (voir Carte 1-3). Plus l'on se rapproche de Cap-Haïtien, plus les densités sont élevées. Cette réduction selon un gradient centre-périphérie démontre l'existence du mouvement de périurbanisation à l'oeuvre.

2e Basse Plaine

Accroissement La dynamique a été nettement moins importante dans cette section dans laquelle se trouve le centre-ville. Pourtant, la superficie bâtie s'est accrue de 250 %, passant de 0,6 à 2,1 km², à la vitesse de 0,12 km²/an (voir Tableau 1-8). Les variations du rythme d'expansion indiquent que ce dernier était plus appuyé en 1re période (0,14 km²/an) avant de connaître une baisse de 35,7 % après 2014 (0,09 km²/an).

Mort au nord, selon un schéma linéaire de progression.

EXPANSION DU BÂTI DANS L'AMCH ENTRE 2007 ET 2019



Tendances principales

Les évolutions observées ont été marquées par deux tendances prédominantes :

- l'expansion multidirectionnelle du bâti depuis le centre-ville de Plaine-du-Nord ;
- la formation d'une zone périphérique autour de Carrefour La Mort au nord.

Dans la ville le développement est plus ramassé, mais dans les périphéries le tissu progresse de manière linéaire le long des routes, et notamment celle de Plaine du Nord (voir Cartes 1-2 et 1-4). Pôles et foyers de croissance Dans cette section, la croissance a été polarisée autour du pôle Ville de Plaine du Nord (PDN.D), formé des foyers périphériques du noyau bâti détecté en 2007 notamment Daut et Royan. Densités du bâti Le tissu bâti est beaucoup moins dense dans cette section (voir Tableau 1-8). Les espaces de fortes et très fortes densités sont regroupés dans la ville de Plaine du Nord (voir Carte 1-3). Les espaces de densités moyennes se retrouvent plutôt dans les foyers périphériques où l'habitat est plus dispersé comme Carrefour La Mort, Dot, Daut et Royan.

- des foyers de Carrefour des Pères et Gallifet au sud

Densités du bâti

Les zones bâties à Milot sont les moins concentrées de la Zone d'Études (voir Tableau 1-2). Le tissu est composé à 8,4 % d'espaces de fortes et très fortes densités. Ces espaces sont regroupés en plusieurs foyers, qui sont, pour la plupart, localisés au nord de la section : • Bauber au nord-ouest ; • Balan II au nord-est ; • Carrefour Laury et Carrefour des Pères au sud.

MILOT

Accroissement

Parmi les communes périphériques, c'est à Milot que le rythme d'expansion le plus lent a été enregistré entre 2007 et 2019. La dynamique a toutefois été assez forte puisque la superficie bâtie a augmenté de 350 %, passant de 1 à 4,5 km², au rythme de 0,29 km²/an (voir Tableau 1-3). Le rythme d'expansion (0,22 km²/an) a connu une accélération de 95,2 % à l'issue de la 1re période, qui l'a porté à 0,41 km²/an au cours de la 2de période. À titre de comparaison, il s'agit d'une cadence plus rapide que celle observée à Jérémie durant la même période.

Principales tendances d'expansion

Les évolutions démontrent que le mouvement d'expansion s'inscrit dans une dynamique de périurbanisation. Le tissu bâti s'est étendu sur les parties nord de la section à partir de la 2e et de la 3e section de Cap-Haïtien, mais aussi de la 1re section de Quartier-Morin. Cette dynamique s'est intensifiée à l'issue de la 1re période durant laquelle une route de contournement de la ville de Cap-Haïtien a été construite au sud de l'aéroport. Les évolutions sont moins marquées dans les parties sud de la section, où le tissu a progressé de manière linéaire le long des routes.

Pôles et foyers d'accroissement

La croissance a été polarisée autour :

- du pôle Madeline (QMMILOT.A), au nord-ouest, formé par les foyers de Madeline et Balan ;
- du pôle Bauber (MIL.A), au nord-est, composé des foyers de Balan et celui de Bauber ;